

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2012

L'An Deux Mille Douze, le Premier août à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 28 août 2012

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BILLY J. MORIN Y. DIGUET E. TAILLEFAIT C. LECOMTE JP. BERNARD P. HAY P.

ABSENTS EXCUSÉS : GARNIER C. MERCERON A. MAIRÉ E.

ABSENTS : /

Procuration de Mme Anita MERCERON à Mme Sylvie OUDRY.

Mme Corinne TAILLEFAIT a été élue secrétaire de séance.

En présence de M. Benoît JOUCK de la SCP MAÏORE-VRIGNON-JOUCK-BAISIEUX

AVENANT POUR LA REALISATION DU DOSSIER MODIFICATIF N°1 ET LA REPRISE DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR L'ECO-LOTISSEMENT CM20120905-001

Suite à la décision de refus de cet avenant lors d'une précédente réunion, M. benoît JOUCK est venu évoquer sa position quant à l'avenant complémentaire soumis pour le lotissement Eco-quartier du Lac. Il explique que suite aux changements demandés, de nombreuses modifications ont dû être faites ce qui a entraîné un coût supplémentaire en heures de travail mais également en reprographie. Le devis d'origine était de 2790 € HT. Il est proposé d'abaisser cet avenant à 2500 € HT.

Départ de M. Benoît JOUCK

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (7 oui, 3 blanc, et 2 non), accepte cet avenant supplémentaire pour la somme de 2500 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

ORDRE DU JOUR :

1. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE CM20120905-002

Monsieur le Maire explique que pour équilibrer les comptes de fin d'année, il convient de faire des modifications budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
020 Dépenses Imprévues	+ 23 287.00	1322/13 Subventions Région	+ 19 200.00
		1328/13 Subventions autres	+ 4600.00
		1341/13 Subventions DETR	-513.00
TOTAL	+23 287.00	TOTAL	+ 23 287.00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
60623/011 Alimentation	+10 000.00	6419/64 Rembt rémunération personnel	+ 177.00
61521/011 terrains	+ 2 800.00	7067/70 Redevances et droits des services	+ 4000.00
61551/011 Entretien matériel roulant	+ 1 558.00	7381/73 Taxe add. Droits de mutation	+ 9 902.00
		7488/74 Autres attributions et participations	+ 99.00
		7788/77 Produits exceptionnels divers	+ 180.00
TOTAL	+ 14 358.00	TOTAL	+ 14 358.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette décision modificative n°1 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2. DELIBERATION POUR ACCEPTER UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA REALISATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE CM20120905-003

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réalisation de l'éco-quartier du Lac, il convient d'autoriser l'installation d'un poste de distribution publique d'énergie électrique. Pour cela, il faut signer une convention de servitude. Une indemnisation sera versée à la commune de Boismé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette convention de servitude et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

3. DELIBERATION POUR ACCEPTER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR LE DOMAINE DE L'URBANISME CM20120905-004

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à l'approbation du PLU communal, la commune de Boismé a souhaité disposer de la mise à disposition gratuite des personnels des services de l'Etat pour l'instruction de l'ensemble des actes d'urbanisme relevant de la compétence communale.

Aujourd'hui, la réduction des effectifs de la DDT ne permet plus au pôle territorial de Bressuire d'assurer l'appui global à apporter à notre collectivité dans ce cadre et la DDT nous sollicite pour renégocier la convention de mise à disposition passée en 2008 afin de trouver le meilleur équilibre entre les moyens du service instructeur et la capacité de notre collectivité à assumer directement la gestion de sa compétence.

Déjà, dans la plupart des collectivités faisant appel aux services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme, la convention susvisée exclut les actes présentant la plus faible technicité, à savoir les certificats d'urbanisme d'information (type a) et les déclarations préalables.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de confier l'instruction des permis de construire, d'aménager ou de démolir ainsi que les certificats opérationnels (type b) et les déclarations préalables à la DDT ; Quant aux certificats d'urbanisme d'information (type a), leur instruction sera réalisée par les services municipaux qui pourront bénéficier, si besoin, de l'assistance juridique et technique ponctuelle et gratuite de la DDT.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article R.423-15 du code de l'urbanisme, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :

- que les certificats d'urbanisme d'information (type a) déposés à compter du 15/09/2012 seront délivrés par les services de la commune ;
- que l'instruction des permis de construire, d'aménager ou de démolir ainsi que les certificats opérationnels (type b) et les déclarations préalables sera confiée à la DDT ;
- d'autoriser M. le maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat dans ce domaine des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Document unique : réalisé par Point Org Sécurité. Le risque le plus important se situe au niveau des cantonniers et les employés qui réalisent le ménage.

2. Eco-quartier du Lac : Mme de CONTENSON serait prête à vendre le terrain de football à 2.50 € le m² ce qui ferait environ 33 000 €.

M. le maire propose de faire une contre-proposition à 2.50 € pour la partie lotissement et à 2.00 € pour la partie terrain de football.

3. Bar-restaurant : ils avaient prévu d'ouvrir le 14 septembre mais ils ne pourront ouvrir que le 21 à cause de certains retards.

Lecture du courrier de M. PARDO, le propriétaire, qui demande une subvention de 1500 € afin d'assurer la promotion publicitaire de son établissement. Le Conseil Municipal, décide de l'accompagner dans ses démarches publicitaires (distribution de tracts, photocopies, sollicitation de son établissement pour la réalisation des repas de la commune) mais n'accordera pas de subvention à cette entreprise privée pour ne pas créer de précédent.

4. Fontaine de Saint-Mérault : Inauguration prévue le jour de la fête du village en juin 2013. Deux personnes voudraient s'impliquer sur l'aménagement extérieur de la fontaine. Ils voudraient qu'elle coule et modifier ce qui a été fait. Il est décidé d'organiser une réunion de la Commission Bourg et Lac à ce sujet et de convier toutes les personnes intéressées par ce sujet ainsi que Francis, l'employé communal en charge de la réfection de la Fontaine. Cette réunion aura lieu Mercredi 12 septembre à 18 h à la Fontaine de Saint-Mérault.

5. Commission voirie : fixée le Mercredi 12 septembre 2012 à 19 h.

6. CHOIX DU NOM POUR LA PLACE DE L'ÉGLISE CM20120905-006

Monsieur le Maire explique que plusieurs personnes de la Commune de Boismé, faisant partie de l'association des anciens combattants, sont venues pour demander à ce que l'on rende hommage à M. Yvon BERNARD, jeune résistant, originaire de Boismé, tué à 20 ans à PONTHEU.

Monsieur le Maire avait proposé que l'on baptise la place de l'église qui n'a pas de nom, soit Place de la Liberté, soit Place de la Résistance.

Après en avoir délibéré et après vote, le Conseil Municipal se prononce à 11 voix pour « Place de la Liberté », et 1 voix pour « Place de la Résistance ».

La place de l'église sera donc nommée « Place de la Liberté » et un hommage sera rendu en sous-titre à la résistance et en particulier à Yvon BERNARD. Les modalités de cet hommage ainsi que l'emplacement de la plaque seront définies en concertation avec les personnes qui ont fait cette démarche.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

7. SUBVENTIONS 2012 (suite) CM20120905-005

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité le renouvellement des subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
APEB	2210.00 €
Gymnastique volontaire de Boismé	300.00 €
TOTAL	2510.00 €

8. FPIC : attribution de 4845.00 €.

9. SCOT : Document d'urbanisme obligatoire pour la constitution de la communauté d'agglomération. Cela va durer plusieurs années et coûtera plus de 100 000 €. Cela donnera pour obligation de faire correspondre le PLU aux recommandations du SCOT dans l'avenir.

10. Lotissement Le Muscadet : Les travaux commencent le 10 septembre pour l'éclairage et le 17 septembre pour la voirie.

11. Ecole de la Chapelle Saint-Laurent : 16 enfants de Boismé inscrits. Une tarification différenciée a été mise en place sur la cantine pour les élèves venant de l'extérieur.

12. Salle polyvalente : Devis carte électronique du four : 1282 € HT
Il faudra également réparer le ballon d'eau chaude.

13. Ancienne mairie : le médecin est toujours prêt à y venir : voir pour les travaux.

14. Baptême de l'école : vendredi 7 septembre à 18 heures.

15. Etats généraux de la Démocratie territoriale : réunion le 13 septembre à Mazières en Gâtine.

16. Nouveau prestataire cantine : moins de vaisselle à laver

17. Mur rouge : Des remarques vont être faites concernant cette couleur qui ne s'intègre pas dans l'environnement.

18. Feu d'artifice : à mettre dans le journal ainsi que le tournoi de pétanque du Club de foot qui aura lieu le 29 septembre à partir de 14 h.

Séance levée à 23 h 05 min.

La secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,